



## Pourquoi cet appel à projets ?

La politique de la ville « désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires »<sup>1</sup>.

De nombreuses actions sont ainsi menées dans ce cadre en faveur des habitants des quartiers en difficulté, incluant des activités de lutte contre l'isolement des âgés.

MONALISA regroupe plus de 223 organismes<sup>2</sup> (associations, collectivités, caisses de retraites, entreprises de l'économie sociale et solidaire...) signataires d'une même charte, engagés ensemble pour :

- ◆ faire converger les actions de lutte contre l'isolement social des personnes âgées,
- ◆ déployer le bénévolat associatif au travers « d'équipes citoyennes »,
- ◆ faire de la lutte contre l'isolement relationnel un axe majeur d'implication citoyenne.

Alertés par différents signataires sur la difficulté pour certaines équipes de faire émerger des projets comportant un axe de lutte contre l'isolement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les signataires de la Mobilisation nationale ont choisi de soutenir ces initiatives.

Pour soutenir les projets retenus, un collectif de partenaires s'est constitué afin d'apporter un coup de pouce financier et un accompagnement méthodologique d'un an.

<sup>1</sup> <http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la>

<sup>2</sup> Chiffres du 13 avril 2016.

En partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le groupe Humanis et la Caisse des dépôts et consignations, le collectif MONALISA lance aujourd'hui un appel à projets en direction des équipes de bénévoles agissant déjà ou souhaitant agir au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. **Cet appel à projets vise à soutenir et valoriser l'engagement citoyen dans la lutte contre l'isolement des âgés au sein des quartiers prioritaires de la Ville** afin de :

- ◆ **Favoriser le développement d'initiatives locales** de lutte contre l'isolement des âgés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ◆ **Accompagner les équipes locales de bénévoles dans leur projet d'action** en les aidant à se développer, à essayer ou à structurer leur projet et à l'inscrire dans le partenariat local,
- ◆ **Identifier, valoriser et partager des bonnes pratiques.**

## Qui peut répondre à l'appel à projets ?

- ◆ Les équipes de bénévoles signataires de la Charte MONALISA ou souhaitant le devenir<sup>3</sup>.
- ◆ Les citoyens qui ne sont pas encore constitués en équipe ou en association mais qui ont un projet qui lutte contre l'isolement des personnes âgées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Quels types de projets ? Quels critères de sélection ?

Les projets soumis à cet appel à projets devront :

- ◆ s'inscrire dans une démarche qui inclut la lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
- ◆ respecter les finalités, axes du projet, fonctionnement et engagement de la charte de l'équipe citoyenne. La signature de la charte de l'équipe citoyenne MONALISA sera un plus dans la sélection des projets.
- ◆ concerner des actions nouvelles ou des actions existantes au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville<sup>4</sup> ;
- ◆ ne devront pas être ponctuels.

3 Charte MONALISA sur [www.monalisa-asso.fr](http://www.monalisa-asso.fr)

Procédure d'adhésion sur [www.monalisa-asso.fr](http://www.monalisa-asso.fr)

4 [La liste des quartiers politique de la ville](#): et pour les [départements d'outre-mer](#)

**Exemples de projets :** projet articulé avec un projet de renouvellement urbain, transport solidaire, jardins partagés, ateliers numériques, ateliers sportifs, projet pédagogique ou scolaire intergénérationnel, promotion de la participation citoyenne, projets d'accès aux droits et aux services, etc.

Les critères de sélection porteront sur :

- ◆ la place des personnes âgées dans ces actions,
- ◆ les effets recherchés au travers de ces actions en termes de lutte contre l'isolement, de développement de la vie sociale, d'engagement citoyen,
- ◆ les modes d'animation des équipes et de soutiens apportés auprès des bénévoles et habitants.

## Quels prix pour les lauréats ?

Les projets sélectionnés bénéficieront :

- ◆ **d'un coup de pouce financier** d'un montant de 2 400 € versé en une fois ;
- ◆ **d'un accompagnement personnalisé d'une durée moyenne de 12 mois**, par un cabinet spécialisé dans l'accompagnement de l'innovation sociale appliquée aux problématiques de cohésion sociale, partenaire de l'association MONALISA (FR Consultants<sup>5</sup>). Cet **accompagnement soutiendra** le caractère innovant des projets, leur valorisation, la mise en place des conditions d'une **mobilisation des aînés** dans la lutte contre l'isolement, le renforcement de leur place dans la **vie sociale des quartiers**, dans les **politiques qui y sont mises en œuvre**.

Ce soutien auprès des équipes sélectionnées, pourra ainsi les aider à :

- ◆ Construire de nouveaux partenariats
- ◆ Communiquer
- ◆ Clarifier leur projet
- ◆ Aider au travail en équipe
- ◆ Evaluer et réorienter
- ◆ Développer le projet

Les équipes retenues pourront aussi bénéficier d'**espaces et d'outils de travail en réseau** (coopérations départementales, plateforme collaborative, rencontres collectives régulières, ...) favorisant l'échange de pratiques et le **partage en continu des réalisations** d'autres porteurs de projet luttant contre l'isolement des aînés. Un **guide national des bonnes pratiques** pourra ainsi être constitué pour favoriser l'essaimage.

---

<sup>5</sup> <http://www.fr-consultants.com/>

Un maximum de **15 candidats** pourra être retenu.

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Les candidats à l'appel à projets devront remplir le [dossier de candidature, disponible en ligne](#)

Le dossier complet doit être envoyé avant le **10 septembre 2016**, par voie électronique à l'adresse suivante : [communication@monalisa-asso.fr](mailto:communication@monalisa-asso.fr) ou par voie postale au : 62 avenue Parmentier, 75011 Paris.

## Calendrier


<b>Ouverture de l'appel à candidature</b>	20 avril 2016
<b>Date limite de dépôts des dossiers</b>	10 septembre 2016
<b>Sélection des lauréats</b>	30 septembre 2016
<b>Cérémonie de remise des prix</b>	Fin octobre 2016

## Foire aux questions (FAQ)

Pour toute question relative à cet appel à projets, vous pouvez contacter :

**Valérie BAUDHUIN, chargée de mission MONALISA**

 [valerie.baudhuin@monalisa-asso.fr](mailto:valerie.baudhuin@monalisa-asso.fr)

 01 48 06 06 21 ou 06 59 12 29 83

- ◆ **Notre équipe de bénévoles n'est pas située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville mais mène des actions dans des quartiers prioritaires de la politique de ville, notre projet est-il éligible ?**

Oui, si les actions menées concernent des habitants d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, le projet est éligible.

- ◆ **Notre action ne concerne pas uniquement les personnes âgées, notre projet est-il éligible ?**

Oui, l'action peut concerner des activités plus larges mais il doit intégrer des activités de lutte contre l'isolement des âgés.

◆ **Y-a-t-il des dépenses non éligibles pour l'aide financière qui sera versée ?**

Non, Il n'y a pas de dépenses inéligibles, mais les financements ne doivent pas être reversés sous forme de subvention. Ils peuvent par exemple servir à : financer l'organisation d'une action, une partie de la formation de bénévoles, défrayer des coûts de déplacement, aider au financement d'un service civique, etc.

◆ **Quelle est la limite d'âge pour qualifier une personne de « personne âgée » ?**

C'est à l'équipe de définir l'âge du public destinataire de son action. Dans la pratique, les associations accompagnent des personnes à partir d'âges variables.

◆ **Le projet doit-il cibler un nombre minimum de personnes ?**

Il est nécessaire d'indiquer les personnes ciblées mais aucun nombre minimum n'est requis.

◆ **Y-a-t-il un nombre minimum de personnes requises pour constituer une équipe bénévole ?**

La charte de l'équipe citoyenne précise qu'une équipe citoyenne doit être de « taille humaine ». Il revient aux bénévoles de juger de la taille optimale de son équipe pour mener au mieux ses actions sans s'essouffler. Cependant, en-dessous de 3 bénévoles, il semble difficile de « faire équipe ».

◆ **Si l'équipe est autonome et n'est pas rattachée à une structure juridique peut-elle candidater ?**

Une équipe souhaitant candidater devra avoir obligatoirement avoir une personnalité juridique (être une association par exemple) ou être rattachée à une structure (par exemple elle peut-être une équipe appartenant à un réseau associatif ou une fédération de structures d'aides à domicile). Si ce n'est pas le cas, l'équipe peut se rapprocher d'un [signataire de la charte MONALISA](#) sur son territoire pour intégrer sa structure ou qu'elle se déclare en association auprès de la préfecture.

◆ **Si l'équipe n'est pas signataire de la charte MONALISA ni de la charte de l'équipe citoyenne, peut-elle candidater ?**

Oui. Sans être discriminante, la signature de la Charte (effective ou en cours au moment de la candidature) sera appréciée par le jury. Dans la mesure où l'équipe répond aux critères de cet appel à projets, elle a toute sa place dans la Mobilisation nationale et sera encouragée à rejoindre la mobilisation.

◆ **Qu'apporte la signature de la charte de l'équipe citoyenne  
MONALISA » ?**

Signer la Charte MONALISA permet d'être un acteur reconnu de lutte contre l'isolement des personnes âgées au sein de la Mobilisation nationale. C'est un engagement qui implique d'adhérer à des valeurs et à une gouvernance démocratique, autour d'un projet qui comprend un axe de lutte contre l'isolement des âgés (cf. détails dans la charte de l'équipe citoyenne).